

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	26
Date de la Convocation: 19/04/2016 Date d’Affichage : 03/05/2016		

L’an deux mille seize et le vingt-neuf avril, à 19 heure(s), le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

Présents : Mme Patricia OGRODNIK, M. Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, Mme Alexandrine MOUCHET, M.Jean-Luc FOURQUET , M.Daniel CADAMURO, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Mme Monique NICODEMO-SIMION, M.Sauveur GIBILARO, M.Gilles MARTIN, M.Henri HERNOULD, Mme Béatrice MARTY, M. René BÉGUÉ, Mme Nelly AUGUSTE, Mme Stéphanie HUILLET , M.Marie-Thérèse TRECCANI, M.Jean-François LARROUX, M.Christophe FEULLADE, M. Philippe PETRO, Mme Sylviane GABEZ

Secrétaire de séance : Mme Nelly AUGUSTE

Absents excusés :

M.Patrick DI BENEDETTO représenté par M.René BEGUE
M. Gilles MARTIN représenté par M.Jean-Luc FOURQUET
Mme Valérie HABIRE représentée par Mme Béatrice MARTY
M.François GAUTHIER représenté par M.Henri HERNOULD
Mme Danièle BENAC représentée par Mme Chantal AYGAT

Absents : M.Bernard TAGNERES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.
Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l’ordre du jour.

➤ **Approbation du compte rendu du 25 mars 2016**

1- FINANCES

- a. Décision de garantie d’emprunt de la commune de Merville au bénéfice de PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE au titre de l’opération « La Flânerie » PJ1)
- b. Décision Modificative n°1 (PJ2)

2- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Reprise de concessions en état d’abandon (PJ3)

3. URBANISME

- a. Dénomination de la voie reliant la route de Larra au lotissement le Moulin du Juge (PJ4)

4. ENFANCE-JEUNESSE

- a. Organisation et tarification des accueils périscolaires (PJ5)

➤ Approbation du compte rendu du 25 mars 2016

1- FINANCES

- a. Décision de garantie d'emprunt de la commune de Merville au bénéfice de PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE au titre de l'opération « La Flânerie »

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal que, vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'article 2298 du Code civil, et vu le Contrat de prêt n°36 092, signé entre PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE (l'emprunteur) et la Caisse des Dépôts et Consignation, il est proposé au Conseil municipal :

- que la commune de Merville accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt, d'un montant total de 3 482 225€, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°36092, constitué de 4 lignes du Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- que cette garantie soit accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- que celui-ci s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

A la majorité (1 contre, 2 abstentions), le Conseil municipal approuve la décision de garantie d'emprunt de la commune de Merville au bénéfice de PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE au titre de l'opération « La Flânerie », aux conditions précitées.

b. Décision Modificative n°1

Mme LABAYEN-REMAZEILLES informe le Conseil municipal qu'à la demande de la Trésorerie principale, il convient d'imputer la somme de 12 484,00€, prévue au Budget Primitif 2016 au titre des sommes dues par la commune au SMEA, au chapitre 67, et non pas au chapitre 65.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la Décision Modificative n°1 telle que figurant en annexe du présent dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la Décision modificative proposée.

2- ADMINISTRATION GENERALE

a. Reprise de concessions en état d'abandon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R.2223-18, M. BEGUE sollicite le Conseil municipal afin que celui-ci se prononce sur la reprise des concessions telle que figurant en annexe du présent dossier.

Considérant que ces concessions ont plus de trente ans d'existence et que leur état d'abandon a été constaté aux conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à reprendre des concessions visées en annexe au nom de la commune,
- d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce administrative nécessaire à cet effet.

En réponse à M.PETRO, M.BEGUE confirme que les procédures ad hoc ont été respectées et que les familles le cas échéant concernées y ont été associées.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise Mme le Maire à reprendre des concessions visées en annexe au nom de la commune,
- autorise Mme le Maire à signer toute pièce administrative nécessaire à cet effet

3- URBANISME

a. Dénomination de la voie reliant la route de Larra au lotissement le Moulin du Juge

Mme OGRODNIK informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la dénomination de la voie reliant la route de Larra au lotissement le Moulin du Juge. (en coloré sur le plan en annexe du présent dossier).

Il est ainsi proposé que cette voie soit dénommée la *rue de l'Enclos du Juge*.

Mme le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin :

- d'approuver la dénomination proposée
- de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire au dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la dénomination proposée
- autorise Mme le Maire à signer toute pièce nécessaire au dossier

4- ENFANCE-JEUNESSE

a. Organisation et tarification des accueils périscolaires

Dans le cadre de l'organisation des rythmes de l'enfant et des accueils périscolaires mis en place par la Commune, et suite au Comité de pilotage du PEDT (Projet Educatif Territorial) du 04 avril dernier, réunissant enseignants, associations, institutions partenaires, représentants des parents d'élèves et commune, Mme MOUCHET propose donc au Conseil municipal qu'à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 :

- Les temps d'accueil jusque-là consacrés au TAP fusionnent avec l'ALAE du soir,
- Ces temps soient ainsi tarifés aux familles en tant qu'ALAE du soir, sur la base de la grille tarifaire figurant en annexe du présent dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'organisation et à la tarification proposées.

Questions diverses :

Au titre des questions diverses, Mme le Maire informe le Conseil municipal que le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu en mairie le lundi 30 mai 2016 à 18h, cette réunion est publique.

Par ailleurs, en réponse à un courrier de l'association Bien Vivre à Merville du 08 avril dernier, Mme le Maire précise que la commune a en effet décidé, au dernier Conseil municipal, de céder un terrain de 3800m² (parcelles C 676 et 672) à l'entreprise qui avait depuis des années un droit de fermage dessus, pour une somme de 11 000€, conformément à l'avis des domaines.

L'entreprise ayant manifesté son intérêt et la commune n'ayant pas d'intérêt particulier à conserver ce terrain.

L'acte est en cours de signature chez le notaire. Il n'y a pas en Conseil municipal à citer les noms des autres parties.

Cette somme était, enfin, prévue au Budget Primitif 2016.